

POUR QUE LA FRANCE MONTRE L'EXEMPLE

Par Jean GLAVANY

- ▶ Député SRC des Hautes-Pyrénées
- ▶ Auteur d'une proposition de loi visant à la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement (septembre 2013)
- ▶ Conseiller général des Hautes-Pyrénées



L'accès à l'eau potable et à son assainissement reste, en ce début de 21^{ème} siècle, un problème humain majeur. L'état des lieux fait à l'échelle mondiale reste catastrophique : dans le monde, 34 000 personnes dont 5 000 enfants meurent, chaque jour, des suites du manque d'eau potable ou de maladies causées par une eau de mauvaise qualité. Sur une année cela touche plus de 12 millions d'individus. Au total, ce sont 1,1 milliard de personnes qui n'ont pas d'accès à une eau de qualité. Et ces problèmes sont inégalement répartis : 60% des réserves mondiales d'eau sont détenues par seulement 9 pays, les 184 autres se partageant le reste. L'eau devient ainsi plus qu'un enjeu humain, elle est géopolitique et créatrice de conflits.

Il est vrai qu'en France nous sommes chanceux, puisque 99% de la population a accès à l'eau potable. Mais, même chez nous, est-il admissible que le pays des droits de l'homme ne puisse garantir au 1% restant, soit 650 000 personnes, l'hygiène, la santé et la dignité qui leur sont dues ?

Voilà pourquoi je me suis engagé, avec d'autres collègues, issus de presque tous les rangs de l'hémicycle, pour la proposition de loi visant à la « Mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement ». Ce faisant, nous n'avons que relayé une initiative venue de la société civile et, en particulier, d'une plateforme d'associations et de fondations qui travaillent sur ce sujet depuis des années. Nous l'avons fait pour plusieurs raisons :

La première est philosophique : en reconnaissant le droit à l'eau comme étant un droit fondamental de l'homme, la France

se placera dans la continuité de son approche des droits de l'homme, ces derniers n'étant pas figés mais s'adaptant au monde contemporain.

La deuxième est symbolique : voter la proposition de loi permettra, je l'espère, d'inciter d'autres pays à l'adopter et la mettre en œuvre. En adoptant ce projet, nous ferons de la France le chef de file du droit à l'eau potable comme droit fondamental des droits de l'homme, et nous porterons témoignage de l'ancrage profond des droits de l'homme dans la société française.

La troisième est politique : le vote de cette proposition de loi permettra d'être en cohérence avec les positions prises depuis plusieurs années, d'abord à l'ONU au début des années 2000, puis au Conseil des droits de l'homme en 2010 et enfin à Rio en 2012.

L'eau devient plus qu'un enjeu humain, elle est géopolitique et créatrice de conflits

La dernière est pragmatique : du fait de sa reconnaissance comme droit fondamental des droits de l'Homme, la loi nécessitera une application active, la France montrant de ce fait que ce droit n'est pas abstrait.

Cette proposition de loi a été déposée sur le Bureau de l'Assemblée nationale. Celui-ci l'a transmise à la commission du Développement durable présidée par Jean-Paul Chanteguet.

Cette commission a désigné un rapporteur, Michel Lesage, député des Côtes-d'Armor, qui doit déposer son rapport avant l'été. Restera alors à agir pour son inscription à l'ordre du jour. Nous serons nombreux à nous mobiliser pour qu'elle ne tarde pas. ●

